

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 81810090.1

51 Int. Cl.³: E 05 G 7/00

22 Date de dépôt: 11.03.81

30 Priorité: 29.05.80 CH 4192/80

43 Date de publication de la demande:
09.12.81 Bulletin 81/49

84 Etats contractants désignés:
AT BE DE FR GB IT LU NL SE

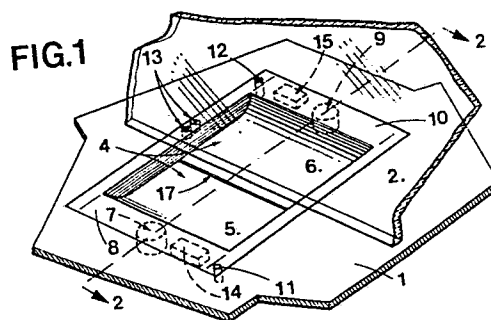
71 Demandeur: SECUROR S.A.
101, bvd Carl-Vogt
CH-1205 Genève(CH)

72 Inventeur: Duboule, Renè
101, bvd Carl-Vogt
CH-1205 Genève(CH)

74 Mandataire: Kirker, Gaylord E. et al,
c/o KIRKER & CIE 14, Rue du Mont-Blanc Case postale
872
CH-1211 Genève 1(CH)

54 Guichet de sécurité.

57 La cuvette (4) du guichet est formée de deux demi-cuvettes (5, 6) isolées l'une de l'autre du point de vue acoustique, étant séparées par un joint (17), au droit de la vitre de sécurité. Un transducteur électro-acoustique (7) agit sur l'une des demi-cuvettes (5) sous la commande d'un microphone (12) disposé sous l'autre demi-cuvette (6). Pareillement, un transducteur (9) actionnant la demi-cuvette (6) à la façon d'une membrane de haut-parleur, est commandé par un microphone (11) situé sous l'autre demi-cuvette (5). Ainsi la cuvette et l'appareillage électrique se mettent en place d'un coup, cet appareillage est invisible des usagers du guichet, et l'on évite les sifflements qui se produisent pour certaines positions des microphones lorsque la cuvette est faite d'une seule pièce vibrante.



Affaire 3

- 1 -

René DubouleGuichet de sécurité

Dans son brevet suisse antérieur No
(D.No 10154/78) l'auteur de la présente invention a décrit
un guichet de sécurité qui s'est avéré efficace. Toutefois,
il se présente une difficulté qui vient du fait que les
5 microphones provoquent parfois des sifflements gênants (effet
Larsen), qu'on ne peut éliminer qu'en cherchant par tâton-
nement un autre emplacement des microphones. De plus, le fait
d'avoir les microphones distants de la cuvette exige des
fils de connexion.

10 La présente invention apporte la solution de ces
problèmes et offre l'avantage que les microphones sont soli-
daires de la cuvette et sont mis en place en même temps que
cette cuvette. Ainsi les microphones ne sont plus apparents
et tous fils de connexion de ces microphones à l'extérieur
15 de la cuvette sont supprimés.

L'invention est conforme à la revendication 1 et
assure la suppression des sifflements dus à l'effet Larsen.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution et une variante du guichet de sécurité selon la présente invention.

Figure 1 en est une vue en perspective.

5 Figure 2 en est une coupe transversale selon 2-2 de fig. 1.

Figure 3 est une vue analogue à la fig. 1, mais relative à une variante.

Sur les figures 1 et 2, on voit en 1 une partie d'un
10 comptoir, de banque par exemple, et en 2 une vitre de sécurité séparant une moitié du comptoir se trouvant du côté des clients, de l'autre moitié se trouvant du côté du personnel de l'établissement.

Dans un évidement rectangulaire 3 du comptoir 1,
15 s'étendant symétriquement des deux côtés de la vitre 2, est disposée une cuvette 4, de façon que son bord supérieur soit au niveau de la face supérieure du comptoir 1. La vitre 2 s'étend pratiquement jusqu'au contact avec cette face supérieure et avec le bord supérieur de la cuvette 3, comme on
20 le voit sur la fig. 2.

La cuvette 4 est formée de deux demi-cuvettes 5, 6 séparées par un espace vide ou joint 17 que l'on remplit de préférence d'une matière ne transmettant pratiquement pas les vibrations mécaniques de l'une des demi-cuvettes à
25 l'autre, telle que du caoutchouc ou une silicone. Chacune de ces demi-cuvettes est faite d'une pièce mince, métallique ou en matière plastique, capable de vibrer à la façon d'une membrane de haut-parleur.

Un transducteur électro-acoustique 7 est fixé sous
30 le bord 8 de la demi-cuvette 5, pour faire vibrer celle-ci comme une membrane de haut-parleur.

Un transducteur identique 9 est fixé de même façon sous le bord 10 de la demi-cuvette 6 qui est opposé au bord 8.

Un microphone 11 est placé sous le bord 8 de la demi-cuvette 5 et sert à commander le transducteur 9 situé sous le bord 10 de l'autre demi-cuvette 6. De façon symétrique, un microphone 12 est placé sous le bord 10 et commande le transducteur 7 situé du côté opposé de la vitre de sécurité 2. Ainsi les personnes situées de part et d'autre du comptoir peuvent communiquer par la voix dans de bonnes conditions car l'expérience a montré qu'avec la disposition décrite en deux demi-cuvettes indépendantes du point de vue acoustique, avec le microphone de l'un des côtés de la vitre commandant le transducteur situé de l'autre côté de cette vitre, on évite complètement les défauts signalés au début.

Des amplificateurs 14, 15 sont fixés sous la face inférieure des deux demi-cuvettes et il est prévu en 13 des boutons de réglage de la puissance des haut-parleurs. Ces boutons sont de préférence logés dans des cavités des demi-cuvettes et prévus pour être tournés avec un tournevis pour faire le réglage de puissance sonore de chacune des deux demi-cuvettes.

Ainsi toute la partie électrique est portée par les demi-cuvettes et est mise en place avec elle, d'un seul coup. Bien sûr, un câble non représenté permet de relier cette partie électrique à une prise de courant d'alimentation. Ce câble et cette prise sont prévus sous le comptoir, pour échapper à la vue des usagers du guichet.

Le guichet décrit a donc l'avantage qu'aucun élément électrique (transducteurs, microphones, amplificateurs et leurs interconnexions) n'est visible des usagers.

La variante représentée sur la fig. 3 présente les mêmes avantages que la forme d'exécution selon fig. 1 et 2. Elle diffère de cette dernière sur les points suivants.

La cuvette 4a - formée pareillement de deux demi-cuvettes - est fixée sur la face supérieure du comptoir 1a, au lieu d'être encastrée dans une ouverture de celui-ci.

En conséquence, la vitre de sécurité 2a présente sur son bord inférieur une échancrure 16 dans laquelle s'emboîte la cuvette 4a, au lieu d'avoir un bord rectiligne comme dans le cas des fig. 1 et 2.

- 5 -

REVENDICATIONS

1. Guichet de sécurité, comprenant une cuvette de comptoir dont la partie médiane est disposée à fleur au-dessous d'une vitre de sécurité s'étendant jusqu'au contact avec le comptoir de chaque côté de la cuvette, caractérisé
5 en ce que la cuvette est formée de deux demi-cuvettes séparées par un joint isolant ces cuvettes l'une de l'autre du point de vue vibratoire, chaque demi-cuvette étant constituée par une pièce mince capable de vibrer indépendamment et s'étendant de l'un des côtés de la vitre de sécurité, en
10 ce que l'équipage mobile d'un transducteur électro-acoustique est fixé à chacune de ces demi-cuvettes, pour faire vibrer celle-ci comme une membrane de haut-parleur sous la commande de microphone, et en ce que le microphone commandant le transducteur de l'une des demi-cuvettes est
15 disposé sous l'autre demi-cuvette, assurant ainsi la communication vocale entre des personnes se trouvant des deux côtés du comptoir.

2. Guichet selon la revendication 1, caractérisé en ce que le joint entre les deux demi-cuvettes est rempli
20 d'une matière ne transmettant pratiquement pas les vibrations mécaniques.

- 6 -

3. Guichet selon la revendication 1, caractérisé en ce que les transducteurs, les microphones, des amplificateurs et un dispositif de réglage de l'intensité sonore de chaque demi-cuvette, sont fixés sur la face inférieure de la cuvette, et sont reliés de façon détachable à une
5 source d'alimentation électrique par dessous le comptoir, en sorte qu'aucun élément électrique n'est apparent sur et au-dessus du comptoir.

FIG.1

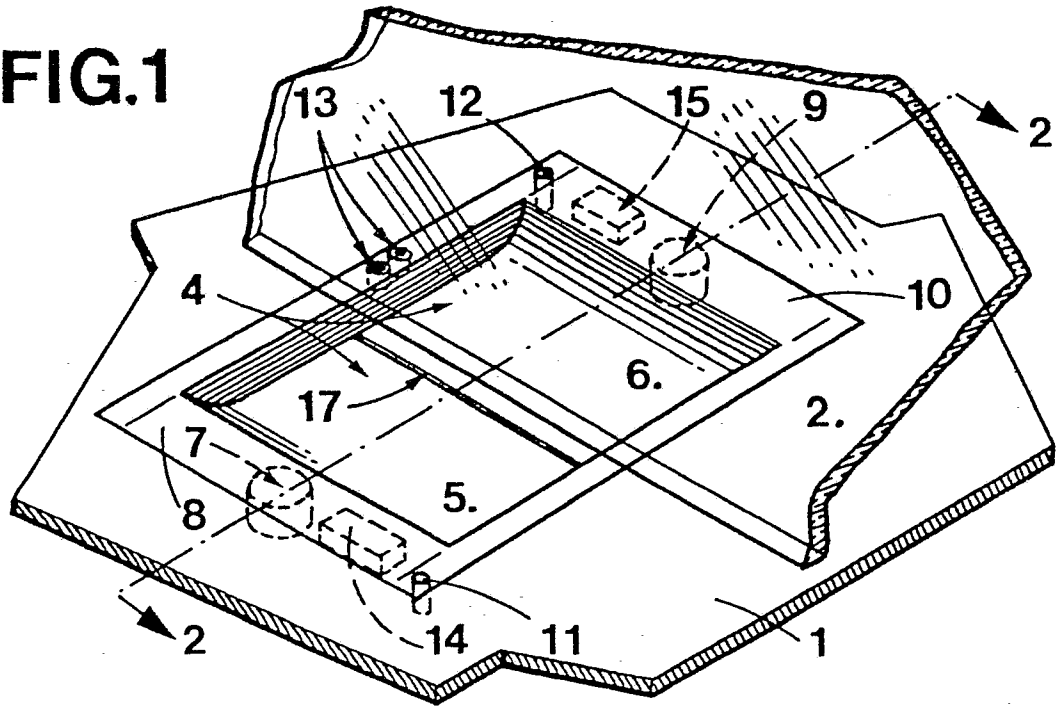


FIG.2

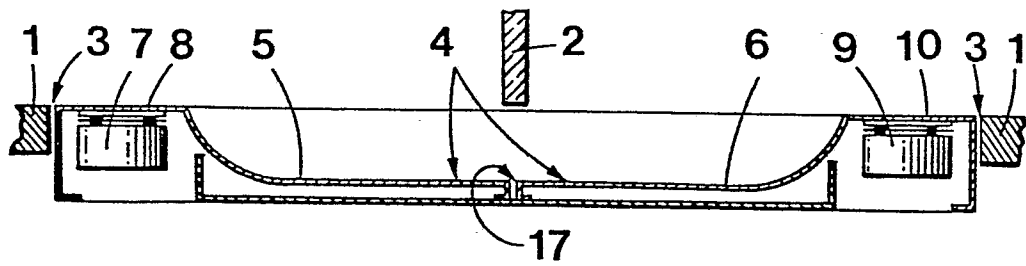
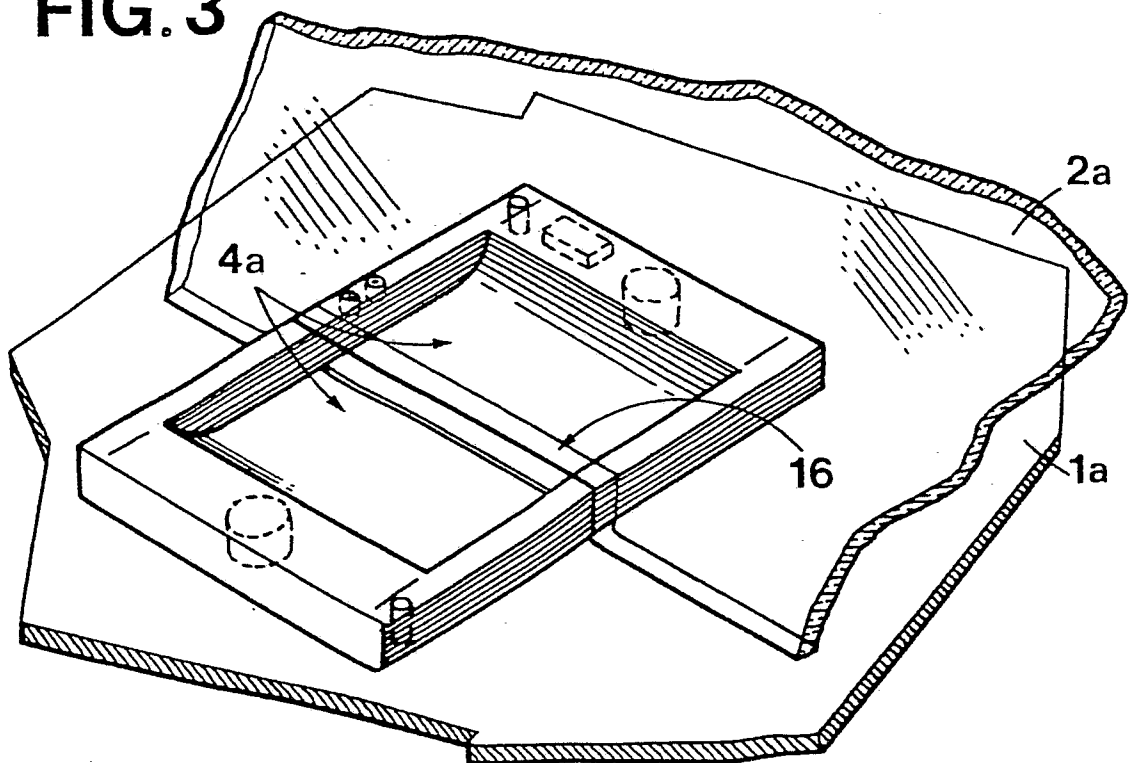


FIG.3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	FR - A - 2 421 518 (MINARD) * En entier *	1	E 05 G 7/00
	FR - A - 2 410 409 (SONY CORPORATION) Page 2, lignes 36-39; figure 2 *	1	
	GB - A - 1 296 903 (BENNETT) * Page 2, lignes 21-31; figures 4,5 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			E 05 G H 04 R
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 11-08-1981	Examineur NEYS